

**Réunion Conseil Ecole Doctorale ALLPH@
2016**

| Représentants des Etablissements et Unités de Recherche | | |
|--|---|---|
| ORGANISME | NOM | ÉMARGEMENT |
| Directrice | Nathalie DESSENS | Présente |
| CAS | Nathalie COCHOY | Présente |
| ERRAPHIS | Guillaume SIBERTIN-BLANC | Présent |
| CREG | Jacques LAJARRIGE | Présent |
| ECORSE-CERTOP | Marie-Gabrielle SURAUD | Présente |
| IL LABORATORIO | Jean-Luc NARDONE | Présent |
| LARA-SEPPIA | Patrick BARRES | Présent |
| LERASS | Pascal MARCHAND | Excusé remplacé par Franck BOUSQUET (dir-adj du LERASS) |
| LLA-CREATIS | Emmanuelle GARNIER | Présente |
| PLH | Jean-Yves LAURICHESSE | Présent |
| UPS : représentant de la CR | Guillaume MARTI | Excusé |
| UT2J : représentant de la CR | Non encore désigné | |
| Personnel administratif | Katia DAGO | Présente |
| Représentants des Doctorants | | |
| NOM | ÉMARGEMENT | |
| Maria del Rocio SUBIAS MARTINEZ | Excusées, remplacée par Gustavo SUAREZ RIOS | |
| Lucile ROUET BENTLEY | Présente | |
| Laura LABORIE | Excusée, remplacée par Théo SOULA | |
| Sarah CONIL | Présente | |
| Aurélie TOURAIL | Présente | |

| Représentants Extérieurs | | |
|--|---------------------------|-------------------|
| Personnalités scientifiques | | |
| ORGANISME | NOM | ÉMARGEMENT |
| Responsable du pôle numérique du SCD | Hughes SAMYN | Présent |
| Directeur du département des Humanités, Université Carlos III de Madrid | Julio Checa Puerta | Absent |
| Coordinateur Erasmus Mundus EuroPhilosophie, Université de Wuppertal | Tobias KLASS | Absent |
| PU-PH titulaire de la chaire d'anthropologie et prothèse maxillo-faciale à l'UPS | Philippe POMAR | Excusé |
| Partenaires socio-économiques et culturels | | |
| ORGANISME | NOM | |
| Société française des traducteurs | Barbara INGENHAG | Présente |
| Conservateur au Musée des Augustins | Charlotte RIOU | Absente |
| Directeur Recherche, Technologie et Développement, Airbus | Dominique OLLINGER | Excusé |
| Directrice de Cabinet de la Direction Générale du CHU, Directrice du site Hôtel Dieu La Grave | Valérie HANNON | Absente |
| Invités Permanents | | |
| ORGANISME | NOM | ÉMARGEMENT |
| CEIIBA | Patrick LESBRE | Absent |
| LAIRDIL | Françoise RABY | Présente |
| FRAMESPA | Modesta SUÁREZ | Présente |
| IDETCOM | Martine REGOURD | Présente |
| DED | Christine MOREAU | Excusée |
| DED | Myriam GUIRAUD | Excusée |

Compte rendu du conseil de l'ED ALLPH@

9 septembre 2016 (9h30-12h30)

1- Information de la directrice

- Informations institutionnelles

La directrice accueille un nouveau membre et une nouvelle invitée au conseil.

Nathalie Cochoy a été élue directrice du CAS en remplacement de Philippe Birgy. Les membres du conseil lui souhaitent la bienvenue et expriment à Philippe Birgy leur reconnaissance pour son implication durant les dernières années.

Modesta Suárez représentera désormais les collègues de FRAMESPA rattachés à ALLPH@ au titre d'invité permanent en remplacement de Françoise Gilbert que le conseil remercie aussi.

La Commission Recherche de l'Université Paul Sabatier a nommé pour la représenter au sein du conseil Guillaume Marti, MCF en pharmacie, spécialiste de chimie des substances naturelles, membre de l'UMR 152 Pharmacochimie et Biologie pour le Développement. Il n'a pu, hélas être présent en raison d'un empêchement de dernière minute.

Philippe Birgy était membre du bureau d'ALLPH@ (et représentait les Langues, Civilisations et Littératures étrangères). La directrice a demandé en juillet à Jacques Lajarrige et Jean-Luc Nardone si l'un des deux accepterait de le remplacer dans cette fonction. Ils ont décidé que ce serait Jean-Luc Nardone que la directrice remercie d'avance pour sa participation au bureau.

Les doctorants élus ont aussi informé la directrice que c'était désormais Aurélie Tourail qui les représenterait au bureau, en remplacement de Rocio Subias Martinez qui a assumé cette tâche l'an dernier. Elles sont toutes deux également remerciées pour leur implication sans faille dans la vie de l'ED.

La dernière information importante concerne l'EDT. Le Ministère s'est engagé à accompagner les établissements qui n'ont pas vu leurs IDEX renouvelés. L'EDT continuera à être financé à la hauteur actuelle pendant 18 mois. Des groupes de travail se réunissent régulièrement pour tenter d'organiser un plan de « reconquête » de l'IDEX et la directrice d'ALLPH@ a représenté l'EDT à la réunion du GT Formations qui s'est déroulée le 30 août. Elle informe d'ailleurs le conseil que sa charge de mission en tant que responsable des formations de l'Ecole des Docteurs (pour les 15 ED du site de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées) a été renouvelée pour l'année 2016-17. Il était important que l'équipe des 3 chargés de mission assure la continuité au moment où la fin du mandat de Monique Martinez et l'élection d'une nouvelle direction à l'EDT s'ajoutent à la nécessité éventuelle de repenser l'EDT suite à la perte de l'IDEX.

- Bilan 2015-2016

La directrice dresse ensuite un bilan de l'année universitaire qui vient de s'écouler.

- Bilan financements aides à la mobilité internationale

De nombreux doctorants ont vu leurs mobilités internationales soutenues par un financement (26 doctorants pour un total de 18 893 €).

1- Aides cotutelles ALLPH@: 11 demandes reçues (Il Laboratorio, ERRAPHIS, LARA-SEPPIA, EFTS et PLH). 9 dossiers ont été jugés recevables. Le total des aides s'élève à 3500 € (500 € de plus que ce qui avait été budgété mais la directrice de l'ED a vérifié que cela ne mettait pas en péril l'équilibre du budget et le bureau a accepté sa proposition). Ont été accordés : 300 € pour les déplacements en Europe, 500 € pour les déplacements hors-Europe et 800 € dans le cas d'une cotutelle entrante en provenance de Côte d'Ivoire, le doctorant ne pouvant faire face au financement important impliqué par sa venue à Toulouse. Un doctorant dont le cas était un peu particulier parce qu'il souhaitait faire une mobilité vers une destination qui n'était pas celle d'une des universités de la cotutelle et avait déjà bénéficié d'une aide de l'EDT d'un montant de 1400€ s'est vu attribuer une somme de 200€ venant compléter celle versée par l'EDT. Les sommes ont été affectées aux laboratoires par virement fin juin et il incombe désormais aux laboratoires de verser les sommes aux doctorants soit par financement direct des déplacements soit par remboursement des missions effectuées.

2- AMID UT2J: 20 demandes ont été déposées et 14 ont été dotées pour un total de 8318 € (la même somme étant versée par les laboratoires). C'est sensiblement la même somme que l'an dernier mais toutes les demandes n'ont pu être honorées en raison d'une nette inflation de leur nombre. Il s'agissait de doctorants rattachés à LLA-CREATIS, au LARA-SEPPIA, à ERRAPHIS, PLH, Il Laboratorio et au CEIIBA.

3- ATUPS UPS: Aucune demande n'a été déposée au titre d'ALLPH@

4- AMI EDT: 9 demandes ont été déposées, 4 dotées pour un total de 7075 € (le double de la dotation 2015-16 de 3505 €). Les demandes ont été honorées selon les barèmes indiqués sur l'appel à candidatures et plafonnées à 3000 €. Lorsqu'un cofinancement avait été attribué (AMID ou ATUPS), le cofinancement a été déduit du montant finançable. Seules les demandes concernant les trajets et l'hébergement ont été considérées. L'idée est de financer le surcoût lié à la mobilité (ce qui implique que n'ont pas été pris en compte les frais de téléphone, de photocopies ou de nourriture, par exemple). L'idée demeure de permettre à un doctorant de découvrir le fonctionnement d'un laboratoire étranger (et non de faire un travail de terrain ou de participer à une manifestation scientifique, même si les deux peuvent faire partie du projet). Sont favorisés les doctorants qui n'ont jamais effectué de mobilité à l'étranger pendant leurs années de thèse. Certaines candidatures ont dû être refusées parce que la mobilité dépassait la date limite du 1^{er} juillet 2017 (date limite pour la fermeture du budget). Ces candidatures devront être resoumises lors du prochain appel d'offre que le financement d'accompagnement du ministère va permettre pour au moins une année encore.

- Bilan de la campagne CDU

Le 4 juillet, le conseil a sélectionné 8 doctorants de l'UT2J candidats à l'obtention d'un contrat et leur a attribué les CDU établissements. Il a également attribué 1 CDU UPS. Tous les candidats sélectionnés ont été facilement mis en disponibilité par leurs rectorats respectifs lorsqu'ils étaient titulaires des concours de l'Education Nationale, sur simple lettre de la directrice de l'ED et des directeurs de recherche. Il a été inutile, cette année, de faire intervenir la présidence de l'université.

3 CDU sont venus compléter ce contingent : Andreas Eriksson a obtenu un CDU cofinancé par la Région et l'IUT de Tarbes (LERASS). Matthieu Lesueur a obtenu un contrat Handicap ministériel (PLH). Anaïs Bouzou a obtenu un CDU lié au programme Transversalité IDEX Proustime (PLH).

8 nouveaux avenants ont été attribués lors de la même séance du conseil. Le conseil disposait également de deux avenants que leurs titulaires ne souhaitent pas conserver et qui ont été attribués à deux doctorants qui souhaitent en bénéficier. TESC avait un avenant supplémentaire dont il n'avait pas besoin. Il a été attribué au premier classé en liste complémentaire, Théo Millat-Carus. Seuls Pierre Manzano et Antonio Manconi (ERRAPHIS) n'ont pu bénéficier de l'avenant dont ils avaient fait la demande mais l'affectation de deux doctorants au département de Philosophie aurait rendu des affectations supplémentaires difficiles à supporter par le département.

Le nouvel arrêté sur les CDU, qui est paru le 29 août (version consolidée le 1^{er} septembre), apportera un changement majeur en matière d'avenants puisque tous les doctorants en CDU pourront désormais effectuer un complément de service, d'enseignement, de recherche ou d'expertise (y compris dans un autre établissement, voire à l'étranger dans le cadre d'une cotutelle pour les activités autres que celles liées à la recherche doctorale). Nous reviendrons sur cet arrêté dans un conseil ultérieur puisque certaines des nouvelles mesures (prolongations ou césure) seront réglées à l'échelle de l'établissement. La Commission Recherche aura à se prononcer.

- Bilan financier

Par rapport au prévisionnel, nous n'avons pas tout à fait dépensé la somme réservée pour les formations en langue (280€ au lieu des 540 prévus) et les sommes prévues pour les missions des membres extérieurs du conseil (900 €) n'ont pas été dépensées, aucun des deux membres extérieurs n'ayant réagi aux envois de mails concernant les réunions du conseil.

Nous avons contenu, cette année les coûts des formations EDT (en réduisant à 2 maximum le nombre de formations par doctorant hors formation DCE pour les titulaires de CDU avec avenants d'enseignement) et dépensé 2650 € (sur les 3000 prévus au budget prévisionnel).

Les frais de fonctionnement devraient être à peu près ce qui était prévu (à peine au-dessus de 3000 € pour 2770 prévus) puisqu'il reste la journée de rentrée, un Doc-to-Me, une ou deux réunions du bureau et des frais d'imprimerie pour l'affichage des formations. Les financements correspondant à la cotisation RESCAM pour l'année, aux participations aux séminaires doctoraux d'ARPEGE, In-Situ et ATRIA, et à la participation des doctorants d'ALLPH@ aux Doctoriales Midi-Pyrénées correspondent au prévisionnel.

Nous avons dépensé un peu plus pour la journée des doctorants (515,52 par rapport aux 300 budgétés en raison de la fermeture de la MDR par le président qui a induit le report de la journée prévue initialement le 8 avril) et pour les aides à financement (3500 au lieu des 3000 prévus).

Cela devrait induire un budget avec un reliquat de 468 € envisagé pour l'instant (en comptant un peu large pour l'ensemble des frais à prévoir malgré tout). Cette somme peut être affectée à un poste particulier (ou pourra être dépensée en achat de fournitures pour l'ED si nécessaire). La directrice demande aux membres du conseil de lui exprimer des suggestions.

La partie la plus importante de cette projection concerne l'application du nouvel arrêté sur le doctorat publié le 25 mai dernier et modifié le 1^{er} juillet. Cela fait l'objet du point 2 de la présente réunion.

La date du 13 mars (9h30-12h30) est arrêtée pour la réunion du prochain conseil (qui sera suivie d'un buffet).

2- Nouvel arrêté sur le doctorat

Le nouvel arrêté est donc sorti le 25 mai et a été diffusé à l'ensemble du conseil. Un rectificatif mineur (suite à deux imprécisions du ministère) est sorti le 1^{er} juillet.

Un certain nombre de changements sont induits par cet arrêté. Certains devraient faire l'objet de mesures de mise en œuvre communes (au sein de l'UT2J ou de l'EDT). Mais un certain nombre va incomber à l'ED.

La directrice indique d'abord les changements qui seront pris en charge collectivement avant de désigner ceux qui seront à régler au sein de l'ED. La Vice-Présidente de la CR a souhaité recueillir l'avis des conseils d'ED sur certains points dont la CR va devoir débattre et sur lesquels elle va devoir statuer.

1- Changements pris en charge collectivement

- Par l'EDT :

- Formation à l'Éthique et à l'Intégrité Scientifique : déjà en place, un point sera fait dans un conseil ultérieur

- Formation à la pédagogie : déjà en place à l'EDT, maintien pour au moins 18 mois, sera envisagé prioritairement si pas de nouvel IDEX

- Charte : la charte commune établie par l'ensemble des établissements de la COMUE contient déjà tout ce qui est obligatoire, elle sera éventuellement revue à la marge

- Convention de formation-type : nous avons une première proposition préparée par Fanny Lalleman (IGE à l'EDT) avec plusieurs universités du réseau des collèges doctoraux lors d'une réunion à Paris-Saclay et visée par l'EDT. La convention est montrée et ne soulève aucun commentaire particulier. La discussion porte plutôt sur la nécessité même de cette charte qui alourdit singulièrement les procédures. Elle est rendue obligatoire par l'arrêté et vise à envisager le parcours de formation dès le début du cursus doctoral afin que le doctorant mette au plus tôt toutes les chances de son côté en vue de sa poursuite de carrière postdoctorale. Le document préparé par l'EDT sera appelé « annexe » à la Charte des thèses, afin d'éviter la lourdeur des procédures de signature d'une charte (qui devrait être signée individuellement par les chefs d'établissements). Ce document pourra demeurer identique pendant toutes les années de thèse si le doctorant ne souhaite pas changer d'orientation. Il pourra être revu à chaque nouvelle inscription.

- Portfolio du doctorant : celui-ci devient aussi obligatoire. Cette année, nous envisageons d'utiliser celui d'ADUM, le temps de mettre en place un autre portfolio, plusieurs systèmes existant, avec la possibilité d'en mettre un spécifique au doctorat en place. L'EDT travaille sur cette question.

- La question de la VAE qui avait été étudiée il y a deux ans avant d'être abandonnée risque de devoir revenir sur le métier avec la parution de l'arrêté

- Par l'UT2J :

- Questions de l'encadrement : La question se pose de savoir si les Professeurs Emérites peuvent inscrire de nouvelles thèses. De manière générale, il est préférable que les directeurs soient en exercice. Pourrait être envisagée une dérogation strictement encadrée en cas de besoin dans la discipline (lorsque les possibilités d'encadrement deviennent impossibles suite à des départs (retraites ou mutations) laissant temporairement le champ sans titulaires de l'HDR), comme cela a été fait pour la philosophie il y a quelques années.

- Modalités de la césure : des modalités ont été mises en place pour l'établissement mais il serait bénéfique de prévoir une application spécifique au doctorat, par exemple lorsqu'un doctorant salarié se voit soumis à des contraintes nouvelles suite à un changement de poste, de statut, etc.

- Reproduction des thèses pour les membres du jury qui en font la demande : l'arrêté précise que « l'établissement assure l'impression de la thèse ».

- La question des soutenances qui a déjà été (au moins partiellement) traitée par la Commission Recherche pour une mise en place d'urgence pour les soutenances de septembre. La directrice présente le document produit par la CR avec la collaboration des trois directeurs d'ED en juillet et entré en application le 1^{er} septembre. La Commission Recherche a produit aussi un document concernant les soutenances de septembre. Demeurent quelques questions en suspens, par exemple la possibilité pour un professeur émérite de présider un jury. Les conseillers se prononcent favorablement, dans la mesure où il est fréquent que le rayonnement d'un professeur émérite dans la discipline puisse favoriser le dossier d'un candidat à la qualification par le CNU. Le conseil exprime son souhait que la disparition des mentions n'amène pas à une réintroduction, dans certains établissements, de rapports de compétences lors des soutenances (comme cela se fait, par exemple, à Strasbourg), afin de ne pas induire des inégalités entre les nouveaux docteurs.

- A réfléchir :

Il reste le point sur la formation et l'accompagnement des encadrants qui pourrait se faire par l'EDT ou par l'établissement. La directrice présente un modèle envisagé à l'EDT et mis en place à l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Claude Marange, le directeur de l'ED SEVAB, a expertisé les ED pour l'HCERES et a dit que l'évaluation de cette formation était excellente. La directrice de l'ED (au titre de sa charge de mission formation à l'EDT) devait rencontrer le directeur d'une des ED de Bourgogne avec Claude Marange mais le rendez-vous a été annulé à la dernière minute. La réflexion se poursuivra.

2- Changements à mettre en œuvre potentiellement au sein de l'ED

- Mettre le conseil en conformité

- Mettre en ligne sur le site les critères clairs d'admission en doctorat
- Comité de suivi
- Formation et accompagnement des encadrants
- Evaluation des formations débattue en conseil

Le conseil se concentre sur ces questions

- Mise en conformité du conseil

Le conseil doit comprendre entre 12 et 26 membres. Il y en a 26 à l'heure actuelle. Nous pouvons maintenir une composition proche de l'actuelle si nous choisissons une configuration à 26 membres.

Sur ces 26 membres, 60% doivent représenter l'établissement, les unités ou équipes, et comprendre deux représentants des personnels administratifs ou techniques. 16 membres, donc, en ce qui nous concerne (nous arrondissons les 60% à l'unité supérieure).

Le conseil pourrait se composer de la façon suivante :

- 60% de personnels des établissements et UR :
 - la directrice
 - les représentants des Commissions Recherche d'UPS et d'UT2J
 - les représentants des UR. Une fois le passage du CEIIBA à TESC confirmé, 11 UR seront rattachées à ALLPH@, les membres de FRAMESPA étant rattachés à titre individuel : CAS, CERTOP, CREG, ERRAPHIS, IDETCOM, IL LABORATORIO, LAIRDIL, LARA-SEPPIA, LLA-CREATIS, LERASS et PLH
 - « Au moins deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens » pour lesquels sont suggérés Katia Dago, responsable de la DED, et un deuxième membre dont il est proposé que ce soit Hugues Samyn, jusque-là membre extérieur, dont l'assiduité au conseil a été exemplaire et qui accepterait de continuer à participer
- 20% de doctorants élus arrondis à l'unité inférieure : les 5 actuels
- 20% de personnalités scientifiques et du secteur socio-économique, ce qui représente 5 membres. Nous en avons actuellement 8. La directrice propose que soient nommés dans le nouveau conseil les deux membres nommés en mars pour représenter le secteur socio-économique. Il serait bon de maintenir une représentation étrangère et d'ajouter un membre pour le secteur culturel. Le conseil doit faire des propositions. La prochaine réunion sera encore sous l'ancienne configuration mais le nouveau conseil doit être en place pour la réunion de mars.

- Critères d'admission

L'arrêté demande que les critères d'admission soient clairement indiqués. Pour l'instant, la seule chose qui figure sur le site est : « Pour les étudiants titulaires d'un Master Professionnel : joindre au

dossier le Mémoire de Recherche effectué dans le cadre de ce Master, ainsi qu'un courrier du Directeur de Master attestant de l'expérience acquise en matière de recherche ». Ceci est parfaitement conforme à l'arrêté qui précise « le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche » (article 11).

Il est nécessaire d'exprimer plus clairement les critères effectivement appliqués aujourd'hui en ajoutant qu'est exigée une note minimale de 14/20 au mémoire de recherche de Master (ou équivalent pour les Masters étrangers).

- Formation et accompagnement des encadrants

Le forum des encadrants, qui aura lieu le 30 septembre, est une mesure provisoire, en attente d'une formation plus systématique. En attendant que l'EDT travaille cette question, le conseil réfléchira à des propositions pour le cas où la discussion n'aboutirait pas à l'EDT. Faudrait-il faire davantage, par exemple communiquer plus avec les encadrants, leur proposer une permanence, ou doubler le forum d'une autre édition en juin pour faire le point ?

- Evaluation des formations débattue en conseil

Pour l'instant, la directrice examine seule les évaluations (ou avec les deux autres directeurs d'ED pour les formations mutualisées) et fait un compte rendu détaillé au conseil pour approbation. Les évaluations sont diffusées aux formateurs et des demandes de modifications éventuelles leur sont demandées en fonction de ces évaluations.

La directrice demande au conseil s'il souhaite que ce travail soit fait par l'ensemble du conseil ou si le rapport de la directrice suffit (avec un examen spécifique en conseil, comme cette année, d'une ou deux formations qui posent un problème). Le conseil souhaite que soit maintenue cette procédure.

- Comité de suivi

C'est le point le plus compliqué qu'il faut absolument mettre en œuvre cette année. L'arrêté mentionne ce comité individuel à trois endroits:

Article 3 : les ED « assurent une démarche qualité en mettant notamment en place des comités de suivi individuel du doctorant »

Article 11 : à partir de la 3^e année, l'inscription est renouvelée suite à l'avis « du comité de suivi individuel du doctorant »

Article 13 : « Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'ED, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'ED. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant ».

Pour l'instant : c'est ce que la directrice de l'ED (avec l'appui de l'ancienne directrice de l'ED, directrice de l'EDT) fait sous la forme du Mi-Parcours. Tous les points mentionnés par l'arrêté sont examinés soigneusement. Mais il ne s'agit pas d'un comité mais d'une seule personne et cette personne ne change pas en fonction du doctorant. Il n'est pas strictement obligatoire (le doctorant peut choisir d'animer ou d'assister à un Doc-to-Me plutôt que de faire un entretien à Mi-Parcours) et n'a lieu généralement qu'une fois dans la thèse (fin de 2^e ou début de 3^e année), même si la directrice a toujours accepté d'en faire plusieurs sur simple demande du doctorant.

L'importance de l'examen scientifique de l'avancée de la thèse n'apparaît pas du tout dans l'arrêté. C'est plutôt un ensemble de points relevant de l'avancement de la thèse et de son environnement qui sont mentionnés (formations, encadrement, intégration du doctorant dans le milieu, suivi du calendrier de thèse prévu dans la convention de formation).

Diverses possibilités sont évoquées :

- Une possibilité envisagée par TESC : mettre en place un système à géométrie variable avec des évaluations complémentaires en fonction des années (par exemple un comité de thèse (scientifique) à la fin de la 2^e année, un entretien obligatoire avec la direction en 3^e année, etc.)
- Le suivi adopté par l'ED MITT (et bien évalué par l'HCERES) qui revient en quelque sorte à une addition du Mi-Parcours et du Doc-to-Me, en ouvrant la composition du comité aux membres du bureau qui viennent seconder la direction.
- Un suivi Mi-Parcours et un suivi scientifique du type de celui fourni en Belgique (un rapport scientifique annuel examiné par le(s) directeur(s) et un spécialiste extérieur)
- Un suivi à la canadienne (une soutenance collective devant le laboratoire chaque année et une personne plus précisément chargée de répondre, chaque année, au doctorant qui présente l'avancée des travaux, un peu comme en Doc-to-Me).
- Affecter un « tuteur » au doctorant et demander à ce que, chaque année, le tuteur fasse un rapport de suivi.

Le sujet est difficile parce qu'il ne faut pas que ce comité se substitue au directeur dans l'évaluation scientifique. En outre, les membres du conseil ne se sentent pas à même de faire passer les entretiens (sur la formation, l'environnement de la thèse, etc.). Les laboratoires ne seraient pas opposés à instaurer une séance où le doctorant viendrait exposer l'avancée de son travail. On pourrait envisager de systématiser l'entretien à Mi-Parcours, par exemple dans le courant de la 2^e année. L'heure de la fin de la réunion approchant, il est décidé qu'une séance du conseil aura lieu le 3 novembre de 9h30 à 12h30 pour poursuivre le débat et prendre une décision.

3- Préparation de la rentrée

- Rappel des dates importantes des deux prochains mois :

Vendredi 30 septembre : 9h30-12h30 Forum des encadrants (salle E412)

Mercredi 2 novembre : 14h Commission admission et dérogation (salle D155)

Jedi 3 novembre : 9h30 à 12h30 Réunion du Conseil

Mercredi 9 novembre : 9h-13h00 Rentrée ALLPH@ (salle D29) suivie d'un buffet (salle D28). 14h-16h rentrée scientifique des 3ED, invité de TESC (non connu à ce jour)

- Forum des encadrants

La directrice a envoyé un mail à diffuser aux encadrants et encadrants potentiels des différentes UR. Elle préparera un petit résumé de présentation du nouvel arrêté et compte sur les directeurs des UR pour l'aider à l'animation de ce forum. La précédente séance du forum avait été un succès mais un certain nombre de collègues n'avait pu y assister pour cause d'engagements préalables. Ce forum est d'autant plus important à cette période de transition où le nouvel arrêté va impliquer des nouvelles modalités. Il faut engager les encadrants à y participer, d'autant que le nouvel arrêté prévoit que les ED doivent proposer « aux encadrants du doctorant une formation et un accompagnement spécifique ». Nous avons déjà constaté qu'il était essentiel d'impliquer davantage les encadrants, en particulier en matière de parcours de formation. Ce forum sera un nouveau pas dans cette direction.

- Inscriptions/Commission de thèse

Les dépôts de dossiers ont commencé. Il est rappelé que toutes les modalités administratives sont sur le site de l'ED depuis juin. Les 2^e et 3^e année doivent déposer leur dossier avant le 23 septembre. Pour les 1^{ères} demandes et les demandes dérogatoires (4^e année et plus), la date est le 14 octobre. La directrice rappelle aux directeurs d'UR de vérifier que les dossiers sont complets (et que toutes les signatures y figurent) au moment où ils les signent. Cela évite les nombreux allers-retours qui consomment du temps et de l'énergie (en particulier au secrétariat surchargé en cette période). Il est bon aussi qu'ils vérifient que les éléments du dossier sont bien exacts (nom du labo, année d'inscription, etc.).

Comme chaque année, la directrice signera automatiquement les demandes de 2^e et 3^e inscription dans tous les cas où les avis des directeurs de thèse et d'UR seront favorables. Elle signera, dans les mêmes conditions mais avec une vigilance accrue, les demandes d'inscription en 4^e année, ainsi que les demandes d'inscription en 5^e année pour les doctorants sur le point de soutenir (et dont la date de soutenance ne permet pas d'attendre la commission dérogatoire du 2 novembre).

Comme chaque année, elle mettra de côté pour la commission des thèses les demandes de 1^{ère} année n'offrant pas toutes les garanties (note inférieure à 14/20, Master Professionnel, etc.). Elle mettra aussi de côté les demandes dérogatoires en 5^e et 6^e année, sauf si la soutenance est programmée avant la tenue de la Commission des Thèses prévue pour le 2 novembre.

Il est rappelé que l'ED n'inscrit plus en 7^e année depuis plusieurs années, même si la commission ne refuse pas a priori d'examiner les cas exceptionnels correspondant à des doctorants ayant eu des problèmes de santé et soutenant avant la fin de l'année (il y a eu trois ou quatre cas ces dernières années).

La directrice rappelle qu'il faut que les doctorants élus désignent deux représentants pour siéger à cette commission.

- Journées de rentrée

Rappel : la rentrée d'ALLPH@ (mercredi 9 novembre 9h-13h) est obligatoire pour les 1^{ère} année et ceux qui, pour des raisons dirimantes, n'ont pu y assister en 1^{ère} année. Elle est très fortement conseillée aux autres, en particulier en raison de la publication du nouvel arrêté. Il est demandé aux directeurs d'UR de le rappeler aux nouveaux doctorants. C'est indiqué clairement sur la fiche de procédure d'inscription et est affiché sur la porte du secrétariat de l'ED. La directrice a aussi prévu un document qui est donné à tout doctorant venant déposer un dossier à l'ED.

Comme indiqué sur ledit document, cette réunion sera précédée, le 8 novembre de 14h à 17h, d'une formation documentaire mutualisée aux 3 ED (amphi E 417). Cette formation, extrêmement bien évaluée par les doctorants qui l'ont suivie, est particulièrement utile aux doctorants de 1^{ère} année puisque leur sont présentés toutes les formations disponibles, les ateliers, les ressources à leur disposition. Ils seront informés, là aussi, de cette formation, mais il est utile de la leur signaler à l'avance. Trop peu d'entre eux y assistent, hélas, chaque année.

La rentrée scientifique des 3 ED aura lieu le même jour que la rentrée de l'ED (14h-17h). Le nom de l'invité (de TESC cette année) n'est pas connu à ce jour.

La directrice propose un planning de la matinée de rentrée de l'ED à l'approbation du conseil.

- Formations

Le temps manquant, le point détaillé sur les formations sera fait lors de la réunion du conseil qui a été ajoutée au planning et aura lieu le 3 novembre.

Toutefois, la directrice souhaite une confirmation de la position du conseil concernant le séminaire In Situ qui a été financé ces deux dernières années parce qu'elle doit en rencontrer les organisateurs la semaine suivant la réunion du conseil. Elle rappelle qu'il s'agit d'un séminaire sur la ville organisé, au départ, pour les doctorants de TESC, mais qui a été mutualisé aux 3 ED en 2014. Elle souhaite la position du conseil sur le maintien ou non du soutien de l'ED. La directrice a été saisie par Alice Rouyer et Emmanuel Eveno qui souhaitent la rencontrer pour plaider en faveur du maintien du soutien de l'ED ALLPH@. Elle souhaite pouvoir transmettre l'avis du conseil aux collègues lors de leur rencontre. Elle donne lecture du courrier qu'elle a reçu de celui-ci et les chiffres qui concernent cette formation (11 doctorants formés) pour un taux de satisfaction général bon quand il est connu (86% pour la séance 1, 75% pour les séances 2 et 3, 100% pour la séance 6). Pour les séances 4 et 5 les feuilles d'émargement n'ont pas été remises (et la formation pas validée aux doctorants). Pour les séances 7 et 8, elles ont été rendues tardivement et les doctorants n'ont pas tous remis leurs évaluations. En ce qui concerne les chiffres, une doctorante a assisté à 4 séances sur 8, 2 doctorants ont assisté à 2 séances sur 8, 8 doctorants ont assisté à une seule séance. Nous ne pouvons nous prononcer sur les inscrits des séances 4 et 5, ne sachant pas s'ils ont bien assisté à la formation après s'y être inscrits. Après une deuxième année consécutive où il a été extrêmement difficile de récupérer les feuilles d'émargement auprès de la coordinatrice du séminaire, il est à noter que le système pénalise les doctorants. Mais, au-delà de ce problème technique (pour lequel pourraient être trouvées des solutions, Modesta Suarez se proposant, par exemple, pour assurer la transmission des feuilles de présence), les directrices de CLESCO et ALLPH@ ont souhaité revoir le principe de participation de leurs ED, essentiellement parce qu'il ne leur a pas paru juste de pérenniser un séminaire au-delà de la 2^e année, alors que leurs séminaires d'ED n'ont une durée de vie que de 2 ans, quel que soit le succès qu'ils remportent auprès des doctorants. En outre, ce séminaire,

contrairement aux séminaires d'ED, demande un financement qui est prélevé sur le budget contraint des ED (300 € ces deux dernières années), au lieu d'un financement en heures qui serait facilement prélevable sur les 250H dont disposent chacune des ED et sur lesquelles ALLPH@ a un peu de marge. L'ED TESC a souhaité maintenir son soutien. Le conseil confirme le souhait de suspendre le soutien d'ALLPH@, quitte à revenir sur cette suspension l'an prochain, tout en validant, cette année, la formation aux doctorants de leurs ED qui souhaitent y participer sur présentation d'une attestation de présence.

4- Demande de rattachement à titre individuel à l'ED ALLPH@

Solange Hibbs, professeur de traductologie au Département d'Etudes Hispaniques et au CETIM, a quitté LLA-CREATIS et rejoint FRAMESPA. Elle souhaiterait toutefois laisser ses doctorants au sein d'ALLPH@ et demande son rattachement à titre individuel à ALLPH@. La directrice rappelle que plusieurs collègues ont déjà fait cette démarche, ce qui induit la présence d'un invité permanent de FRAMESPA au conseil. La demande de Solange Hibbs est acceptée par le conseil et sera présentée à la Commission Recherche.

5- « Mentions » d'ALLPH@

La directrice souhaiterait que le conseil propose un léger toilettage des « mentions » d'ALLPH@ et signale que l'appellation « Mention » n'est pas l'appellation officielle, le Ministère ayant adopté « Spécialité ». Au sein de l'EDT, seule l'UT2J utilise encore cette nomenclature. Elle distribue la liste des spécialités actuelles et souligne les cas qui lui paraissent nécessiter une discussion pour révision éventuelle : les doctorats correspondants aux Langues, Littératures et Civilisations dont certains portent des mentions du type « Etudes Romanes » ou « Etudes Ibéro-Américaines », tandis que les autres sont intitulés « Anglais », « Allemand », etc. Les doctorats intitulés Lettres Classique et Lettres Modernes ne correspondent plus non plus aux appellations en usage à l'heure actuelle (et aux appellations des CNU correspondants). En outre, les collègues enseignants en Littérature Comparée souhaiteraient la création d'une mention, ce qui aurait une logique puisque cela correspond à une section CNU et serait d'autant plus utile si la mention Lettres Modernes est modifiée. Enfin, seuls les spécialistes en Etudes Hispaniques ont deux (ou même trois) mentions. Il s'agit de déterminer si la spécialité Etudes Ibéro-Américaines demeure, une fois la spécialité « Espagnol » modifiée.

Un débat est engagé pour déterminer si, pour les différentes Langues, Littératures et Civilisations étrangère, la préférence va à « Doctorat d'Etudes Germaniques » ou « Doctorat de Langues, Littératures et Civilisations Germaniques ». C'est la 2ème solution qui est privilégiée.

Les propositions suivantes sont faites :

- Maintien des spécialités « Arts du Spectacle », « Arts Appliqués », « Arts et Sciences des Arts », « Cinéma », « Etudes Audiovisuelles », « Sciences de l'Information et de la Communication », « Traductologie », « Musique » et « Philosophie »
- Ajout des spécialités « Design », « Littératures Comparées »

- Modification de toutes les spécialités liées aux langues étrangères et régionales qui deviennent : « Langues, Littératures et Civilisations Germaniques », « Langues, Littératures et Civilisations Anglophones », « Langues, Littératures et Civilisations Hispanophones », « Langues, Littératures et Civilisations Lusophones », « Langue, Littérature et Civilisation Italiennes », « Langue, Littérature et Civilisation Russes », « Langue, Littérature et Civilisation Occitanes »
- Remplacement de « Lettres Classiques » par « Langues, Littératures et Civilisations de l'Antiquité »
- Remplacement de « Lettres Modernes » par « Littérature française et francophone » (mais cette appellation est problématique parce qu'elle n'englobe pas la stylistique et on ne peut ajouter Langue qui ne ferait pas sens avec francophone. Les directeurs des UR concernées vont consulter leurs conseils et faire des propositions).
- Reste la question de la spécialité « Etudes Arabes » qui doit être étudiée.

Les directeurs d'UR consulteront les membres de leurs laboratoires et confirmeront rapidement pour passage urgent devant la Commission Recherche

6- Projets

Ce point à l'ordre du jour est repoussé à la réunion du 3 novembre.

Les doctorants élus portent à la connaissance des membres du conseil leur projet pour la journée d'étude des doctorants d'ALLPH@. Après le succès des deux premières éditions (cette année, ils ont travaillé sur « Normes et Normalité »), les élus doctorants ont souhaité, avec le plein appui de la directrice, renouveler l'expérience. C'est d'autant plus important que cela contribue fortement à donner corps à l'Ecole Doctorale, à l'incarner dans des activités organisées pour les doctorants par les doctorants.

Les doctorants présentent leur projet. La journée aura lieu le 31 mars. Ils proposent le thème suivant: «Transformations et métamorphoses ».

Ils donneront plus de précisions lors de la prochaine réunion (l'argumentaire scientifique, le programme prévisionnel, la composition du comité scientifique et le budget prévisionnel).

7- Questions diverses

Hugues Samyn informe le conseil du fait que, suite à la mutation de Catherine Bellet, la fonction de gestionnaire du dépôt et de la diffusion des thèses pour le SCD est désormais assurée par Estelle Onézime. En attendant la création de son adresse de messagerie institutionnelle, elle est joignable à scd-these@univ-tlse2.fr ou par téléphone au 05 61 50 39 29.